

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-4/14****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022055-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : JULLEMIER Denis

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : RABASTE Brice

---

OBJET : Avenant n°2 à la convention de partenariat 2019-2021 avec SOLIHA 77.

Le Département de Seine-et-Marne a inscrit dans ses priorités l'habitat et notamment la réhabilitation du parc de logements anciens.

A ce titre, le Département soutient, dans le cadre d'une convention de partenariat 2019-2021, le fonctionnement de l'association SOLIHA Seine-et-Marne (Solidaires pour l'Habitat), afin de l'aider à mener à bien ses missions concourant au maintien dans un logement décent, durable et adapté, des seine-et-marnais défavorisés, fragiles et vulnérables.

Pour ce faire, SOLIHA 77 décline pour ces publics des actions d'accueil et d'orientation, de sensibilisation et de prévention, d'accompagnement des projets individuels de travaux ou de projets de territoire visant l'amélioration de l'habitat (mise en œuvre de programmes d'actions décidés par les collectivités locales dans le cadre de l'élaboration de programmes locaux de l'habitat et/ou d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat).

Le bilan d'activité 2020 de SOLIHA 77 met en lumière les impacts de la crise sanitaire avec un ralentissement de certaines activités avec la suspension inéluctable des visites à domicile durant le premier confinement et l'arrêt des sensibilisations collectives depuis le début de la crise. A l'inverse les contacts téléphoniques se sont développés avec la mise en place du télétravail.

Dans le cadre de la convention de partenariat 2019-2021, il vous est proposé de valider l'avenant n°2 à la convention 2019-2021 et de reconduire la subvention pour le fonctionnement global de l'association de 147 600 € pour l'année 2021.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/14 en date du 14 juin 2019, approuvant la convention de partenariat 2019-2021 entre SOLIHA 77 et le Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/04 en date du 26 juin 2020, approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2019-2021 entre SOLIHA 77 et le Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat 2019-2021 visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'association SOLIHA 77, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département ;

Article 2 : d'attribuer à SOLIHA 77, au titre de l'année 2021, une subvention d'un montant de 147 600 €, qui sera prélevée sur l'opération « Actions d'insertion par le logement » et de l'action intitulée « actions d'insertion par le logement » du budget prévisionnel 2021.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT  
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne